

Index de l'égalité femmes/hommes

Conformément à la charte du Groupe Bolloré pour la Diversité et l'Inclusion, l'égalité professionnelle femmes-hommes est identifiée comme un levier de transformation avec un potentiel fédérateur commun à toutes les divisions du Groupe. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser l'égalité professionnelle femme-homme :

- **Féminisation des emplois à faible représentation féminine à compétences égales**, en communiquant auprès des publics et institutions appropriées.
- **Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité**, notamment à travers la sélection de plus de femmes dans les programmes de formation au management.
- **Suivre et accompagner des femmes dans leur évolution professionnelle** à travers notamment le recours au Tutorat.

Calcul de l'index de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2018

En application de la loi Avenir Professionnel, au 1^{er} septembre 2019, les sociétés françaises de plus de 250 (et moins de 1.000) salariés publient leur index égalité femmes/hommes basé sur 5 indicateurs aboutissant à une note sur 100 points. Pour le Groupe Bolloré, les sociétés IER, Bolloré Energy et BIS sont concernées :

	2018
IER	79
Bolloré Energy	77
BIS	52

BIS, en conformité avec la charte du Groupe, mettra en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre au moins la note de 75/100 dans les meilleurs délais.